Nations Unies A/64/783

Assemblée générale

Distr. générale
14 mai 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 162 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Modalités de financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1er juillet au 31 décembre 2010

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 1861 (2009) du 14 janvier 2009, le Conseil de sécurité a, notamment, prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) jusqu'au 15 mars 2010, autorisé le déploiement d'une composante militaire de la MINURCAT et décidé que la MINURCAT comprendrait au maximum 300 policiers, 25 officiers de liaison, 5 200 militaires ainsi qu'un effectif approprié de personnel civil.

2. Conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, par sa résolution 63/274 B du 30 juin 2009 sur le financement de la MINURCAT, a alloué à la Mission un montant total de 721 167 400 dollars pour la période allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, dont 690 753 100 dollars pour le fonctionnement de la Mission, 25 312 100 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 5 102 200 dollars pour la Base logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie).

3. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la MINURCAT assureraient le déploiement d'un maximum de 25 officiers de liaison, 5 200 militaires, 300 policiers et 25 agents fournis par le gouvernement (personnel de l'administration pénitentiaire), ainsi que le déploiement d'un effectif civil approprié (595 agents recrutés sur le plan international, 770 agents recrutés sur le plan national et 201 Volontaires des Nations Unies).

4. Par la suite, dans une lettre datée du 11 mars 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2010/129), le Secrétaire général a recommandé au Conseil d'envisager une prorogation technique du mandat de la MINURCAT d'une durée de deux mois, compte tenu des débats en cours sur l'avenir de la Mission et après consultation avec le Gouvernement tchadien.

10-36387 (F) 240510 240510

Merci de recycler

5. Par sa résolution 1913 (2010) du 12 mars 2010, le Conseil de sécurité, considérant la note verbale du Gouvernement tchadien datée du 19 janvier 2010, sa lettre datée du 3 mars 2010 (S/2010/115) et la lettre du Secrétaire général datée du 11 mars 2010 (S/2010/129), a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2010 le mandat de la MINURCAT comme indiqué dans sa résolution 1861 (2009).

6. Dans sa résolution 1922 (2010), le Conseil de sécurité, jugeant nécessaire d'examiner attentivement les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/217) du 29 avril 2010, à propos de la révision du mandat de la MINURCAT a décidé de proroger jusqu'au 26 mai 2010 le mandat de la Mission.

7. Compte tenu des débats en cours sur l'avenir de la Mission et des délais requis pour la préparation des cadres de budgétisation axée sur les résultats et la détermination des besoins pour l'exercice financier 2010/11 de la Mission, ainsi que pour leur examen par les organes délibérants, le budget de la MINURCAT pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 sera soumis à l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa soixante-cinquième session.

8. En attendant la soumission à l'Assemblée générale du budget complet pour 2010/11 de la MINURCAT et afin d'assurer à la Mission les ressources humaines et opérationnelles dont elle a besoin pour accomplir sa tâche, la présente note contient une demande d'autorisation d'engagement de dépenses avec mise en recouvrement pour la période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2010 du montant brut correspondant de 246 598 800 dollars (242 949 500 dollars nets), soit 70 828 800 dollars pour le personnel militaire et de police, 44 055 400 dollars (40 406 100 dollars nets) pour le personnel civil et 131 714 600 dollars pour les coûts opérationnels.

9. Compte tenu de la nécessité d'un financement pour la période 2010/11, du calendrier des organes délibérants et de l'examen à venir de la question par le Conseil de sécurité, la présente proposition a été établie sur la base de l'utilisation d'une partie des montants approuvés en 2009/10 pour financer les six premiers mois des opérations de la période 2010/11, sous réserve d'un certain nombre d'ajustements techniques. Cette approche assure des ressources pour appuyer le profil opérationnel actuel de la Mission, dans l'attente de la décision qui sera prise par le Conseil de sécurité concernant le futur mandat de la Mission.

10. L'allocation de 70 828 800 dollars au titre des militaires et du personnel de police permettra de rembourser les gouvernements fournisseurs de contingents (coût des contingents au taux standard et du matériel, coût de la relève, indemnités journalières standard payables aux contingents, indemnités de subsistance (missions) pour les officiers d'état-major, indemnisation en cas de décès ou d'invalidité et rations pour 2 835 militaires) et de couvrir les besoins correspondant à 25 officiers de liaison et 300 membres de la Police des Nations Unies.

11. L'allocation de 44 055 400 dollars au titre du personnel civil correspond aux traitements, contributions et dépenses communes de personnel, aux taux de 2009/10, pour un effectif autorisé de 595 agents recrutés sur le plan international, 770 agents recrutés sur le plan national et 201 Volontaires des Nations Unies.

12. Les besoins opérationnels d'un montant de 131 714 600 dollars correspondent à l'entretien, aux taux de 2009/10 et au niveau de ressources pour cette période, des installations et de l'infrastructure, à la location et à l'entretien des locaux, à la

location, à l'exploitation des équipements aériens de la Mission; à l'achat de carburant, d'huile et de lubrifiants pour les générateurs appartenant aux Nations Unies et les véhicules de la Mission (y compris les véhicules appartenant aux contingents), au remboursement des dépenses de soutien autonome des fournisseurs de contingents et aux services d'entretien. Les moyens aériens de la Mission pendant la période de six mois incluraient une flottille d'un maximum de huit avions et 23 hélicoptères (soit 11 hélicoptères moyens de transport de passagers et de marchandises sous contrat commercial et 12 hélicoptères militaires) assurant les déplacements de personnel, et l'évacuation des blessés et des malades ainsi que le transport de marchandises.

13. **En ce qui concerne le financement de la MINURCAT, l'Assemblée générale est appelée à prendre les mesures suivantes** :

a) Autoriser le Secrétaire général à engager, pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2010, des dépenses d'un montant de 246 598 800 dollars;

b) Approuver la mise en recouvrement d'un montant de 246 598 800 dollars pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2010, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité concernant le futur mandat de la Mission.

Annexe

Ressources financières demandées pour la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses (2008/09)	*Montant réparti (2009/10)*	*Coûts estimatifs (2010/11)*	*Variance*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) - (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	3 066,4	1 732,6	866,3	(866,3)	(50,0)
Contingents militaires	60 897,8	173 049,2	60 264,6	(112 784,6)	(65,2)
Police des Nations Unies	17 000,5	19 395,7	9 697,9	(9 697,9)	(50,0)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**80 964,7**	**194 177,5**	**70 828,8**	**(123 348,7)**	**(63,5)**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	62 651,5	76 777,2	38 388,6	(38 388,6)	(50,0)
Personnel recruté sur le plan national	3 830,7	5 760,5	2 880,3	(2 880,3)	(50,0)
Volontaires des Nations Unies	4 481,9	5 441,2	2 720,6	(2 720,6)	(50,0)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 070,3	131,8	65,9	(65,9)	(50,0)
Total partiel	**72 034,4**	**88 110,7**	**44 055,4**	**(44 055,4)**	**(50,0)**
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	611,6	1 427,6	713,8	(713,8)	(50,0)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	71,6	185,6	92,8	(92,8)	(50,0)
Voyages	2 100,8	1 250,0	625,0	(625,0)	(50,0)
Installations et infrastructures	157 788,3	201 673,4	45 093,9	(156 576,5)	(77,6)
Transports terrestres	18 952,2	23 330,2	7 173,8	(16 156,5)	(69,3)
Transports aériens	54 870,9	131 025,2	64 950,4	(66 074,8)	(50,4)
Transports navals	–	–	–	–	–
Communications	9 668,9	11 238,5	4 442,6	(6 795,9)	(60,5)
Informatique	4 723,4	6 287,8	2 105,4	(4 182,4)	(66,5)
Services médicaux	1 404,6	3 992,8	1 893,0	(2 099,8)	(52,6)
Matériel spécial	272,1	1 605,6	714,4	(891,2)	(55,5)
Autres fournitures, services et équipements	19 938,6	25 448,2	3 409,7	(22 038,5)	(86,6)
Projets à effet rapide	670,9	1 000,0	500,0	(500,0)	(50,0)
Total partiel	**271 073,9**	**408 464,9**	**131 714,6**	**(276 750,3)**	**(67,7)**
Montant brut	**424 073,0**	**690 753,1**	**246 598,8**	**(444 154,3)**	**(64,3)**

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09)	Montant réparti (2009/10)	Coûts estimatifs (2010/11)	Variance	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	6 124,8	7 298,6	3 649,3	(3 649,3)	(50,0)
Montant net	**417 948,2**	**683 454,5**	**242 949,5**	**(440 505,0)**	**(64,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**424 073,0**	**690 753,1**	**246 598,8**	**(444 154,3)**	**(64,3)**